

D.I.C.R.I.M

RUPT

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Adoptez
les bons
réflexes !

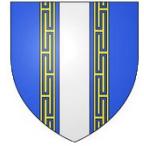
Avant

Pendant

Après



Edito du Maire



Madame, Monsieur,



Le Maire,



Sommaire

Risques naturels

Risque inondation	p 1
Risque tempête	p 3

Risques technologiques

Risque transport de matières dangereuses.....	p 5
Risque rupture de barrage.....	p 7



Risque inondation

DEFINITION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables ; elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

On distingue plusieurs types d'inondations :

- les inondations de plaine

dues à un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales,

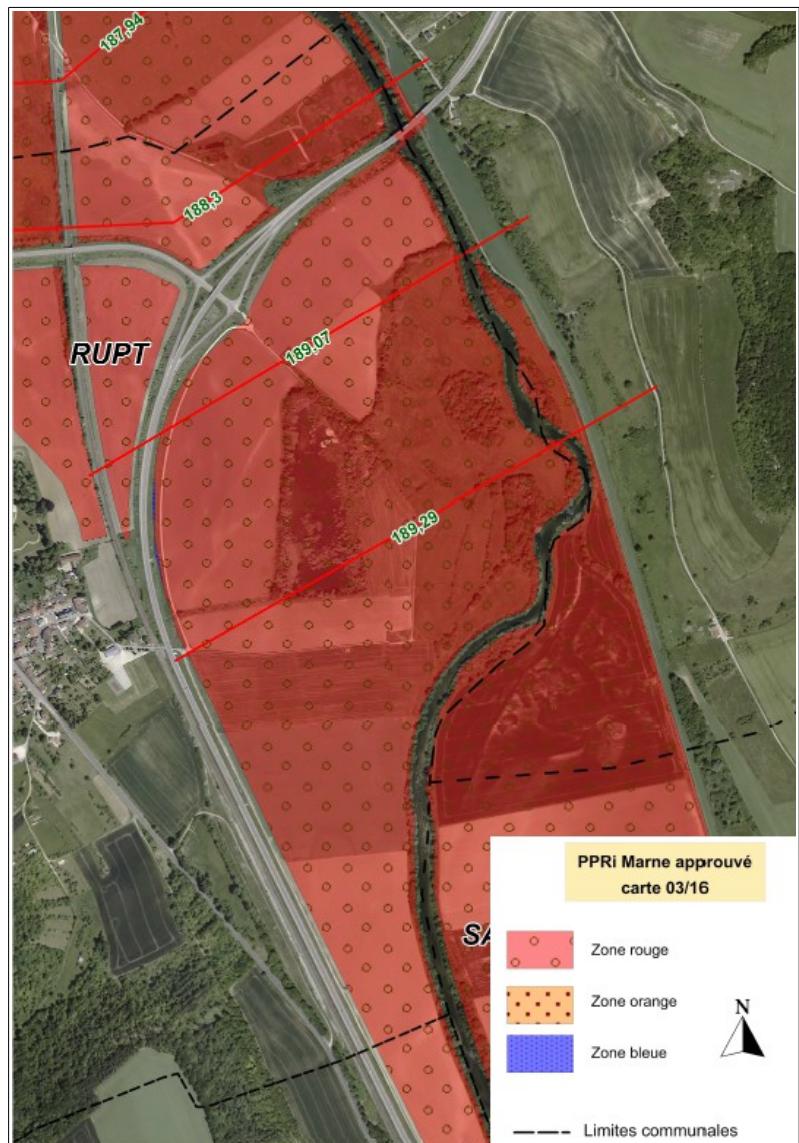
- le ruissellement

(en secteur urbain) lors de pluies de forte intensité, dû à une saturation du réseau d'évacuation des eaux.

Informations :

Le site "www.vigicrues.gouv.fr" permet de prévenir le grand public qu'il existe un risque de crues dans les 24 heures à venir, plus ou moins important selon la couleur de vigilance.

N'hésitez pas à le consulter !!



HISTORIQUE :

La commune de Rupt est concernée par le risque d'inondation de plaine, par débordement de la Marne, mais aucune habitation n'est touchée.

Les inondations récentes ayant entraînées une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont celle de décembre 1982, avril et mai 1983, et décembre 1999.

MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

L'alerte à la population est enclenchée dès que le Maire estime que des infrastructures ou des habitations pourraient être prochainement impactées par la montée des eaux.

Les services de la Mairie se chargent de prévenir habitants susceptibles d'être inondés, afin de les tenir au courant de l'évolution de la situation.



Risque inondation

AVANT

- Demander à la Mairie de votre commune la carte des zones inondables
- Préparer l'équipement nécessaire pour faire face à une inondation (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche, eau potable, aliments etc.)
- Mettre à l'abri les produits sensibles (produits chimiques, d'entretien, et des médicaments). Placer toutes les substances dangereuses dans une zone ou une armoire étanche afin d'éviter toute contamination ou pollution.
- Sécuriser les réseaux de gaz et d'électricité. Apprendre où se situe le disjoncteur et/ou les robinets d'arrêt de ces réseaux.
- Préparer la mise à l'abri ou l'évacuation. Rester à l'écoute des consignes des autorités publiques, monter le nécessaire à l'étage, pour le cas où les autorités publiques donneraient la consigne de rester. En cas d'évacuation, se renseigner auprès de sa mairie sur les lieux d'accueil et les itinéraires pour y parvenir.

PENDANT

- Fermer les portes, fenêtres et aérations et boucher toutes les ouvertures basses de votre domicile
- Couper sans attendre les réseaux de gaz, de chauffage et d'électricité (risques d'explosion et d'électrocution)
- Ne pas utiliser les ascenseurs, portes automatiques, etc.
- S'informer et respecter les consignes des secours. (diffusées à la tv ou la radio)
- N'appeler les secours qu'en cas de réel danger
- Ne pas sortir (évacuer les lieux qu'en cas de consignes des autorités publiques)
- S'installer en hauteur
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école ou à la crèche

APRES

- Faire immédiatement une déclaration de catastrophe naturelle et contacter rapidement son assureur
- Informer les autorités de tout danger observé. S'éloigner des points dangereux.
- Etre prudent lors du nettoyage.
- Aérer souvent et chauffer très doucement pendant plusieurs jours
- Faire appel à des professionnels pour la remise en état de son habitation
- Jeter tous les aliments qui sont restés dans l'eau ou dans un réfrigérateur / congélateur hors service.
- Apporter une première aide aux voisins ainsi qu'aux personnes âgées et handicapées
- Se mettre à la disposition des secours.



Risque tempête

DEFINITION

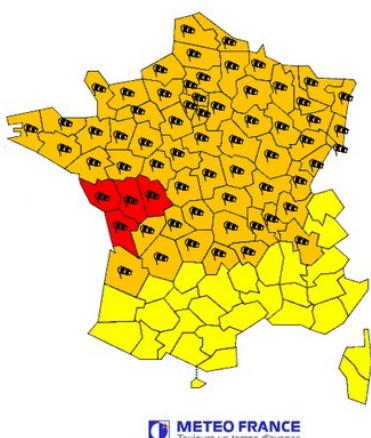
Une tempête est une combinaison de vents violents, et de précipitations intenses. Les dégâts engendrés sont souvent très importants : projection d'objets, chutes d'arbres, inondations, voir même glissements de terrain.

Informations :

Le site "vigilance.meteofrance.com" permet de prévenir le grand public qu'il existe un risque de phénomènes météorologiques dangereux, menaçant un ou plusieurs départements dans les prochaines 24 heures.

N'hésitez pas à le consulter !!

VIGILANCE MÉTÉO FRANCE



- Une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes météorologiques dangereux, d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.
- Soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
- Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex: orage d'été) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution Météorologique.
- Pas de vigilance particulière requise

HISTORIQUE :

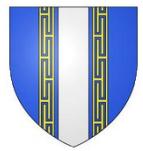
La commune de Rupt a connu une seule tempête remarquable ces dernières années : celle de décembre 1999.

Rq : On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h.

L'état de catastrophe naturelle peut être reconnu à compter de 145 km/h durant 10 minutes, ou lors de rafales de 215 km/h.

MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

En cas d'alerte météo, le Maire alerte et informe la population de l'évolution du phénomène, et lui rappelle les consignes de sécurité à respecter. Il peut également choisir d'évacuer ou fermer certains lieux, mais aussi d'interdire une manifestation en extérieur, pour des raisons de sécurité.



Risque tempête

AVANT

- Consulter régulièrement les bulletins d'alerte météorologiques sur le site de météo france
- Placer à l'intérieur de son habitation tous les objets susceptibles d'être emportés
- Fermer portes et volets.
- S'éloigner des forêts et des lacs.
- Arrêter les activités de loisirs de plein air.
- Préparer l'équipement nécessaire (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche, etc.)
- Ne pas obstruer les grilles de ventilation de son logement.

PENDANT

- S'informer : écouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités.
- Rester chez soi est la meilleure protection. Fermer les portes, les fenêtres et les volets.
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision.
- Éviter de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux.
- Se renseigner quant à la survenue d'un éventuel risque de submersion / d'inondation
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école ou à la crèche

APRES

- S'informer: écouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités.
- Informer les autorités de tout danger observé.
- Ne pas toucher les câbles électriques tombés à terre.
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre
- Évaluer les dégâts et les points dangereux. S'en éloigner.
- Ne pas téléphoner afin de réservrer le réseau aux services de secours.
- Apporter une première aide aux voisins et penser aux personnes âgées et handicapées.
- Se mettre à la disposition des secours.
- Vérifier l'état des aliments congelés/réfrigérés et les jeter en cas de doute.



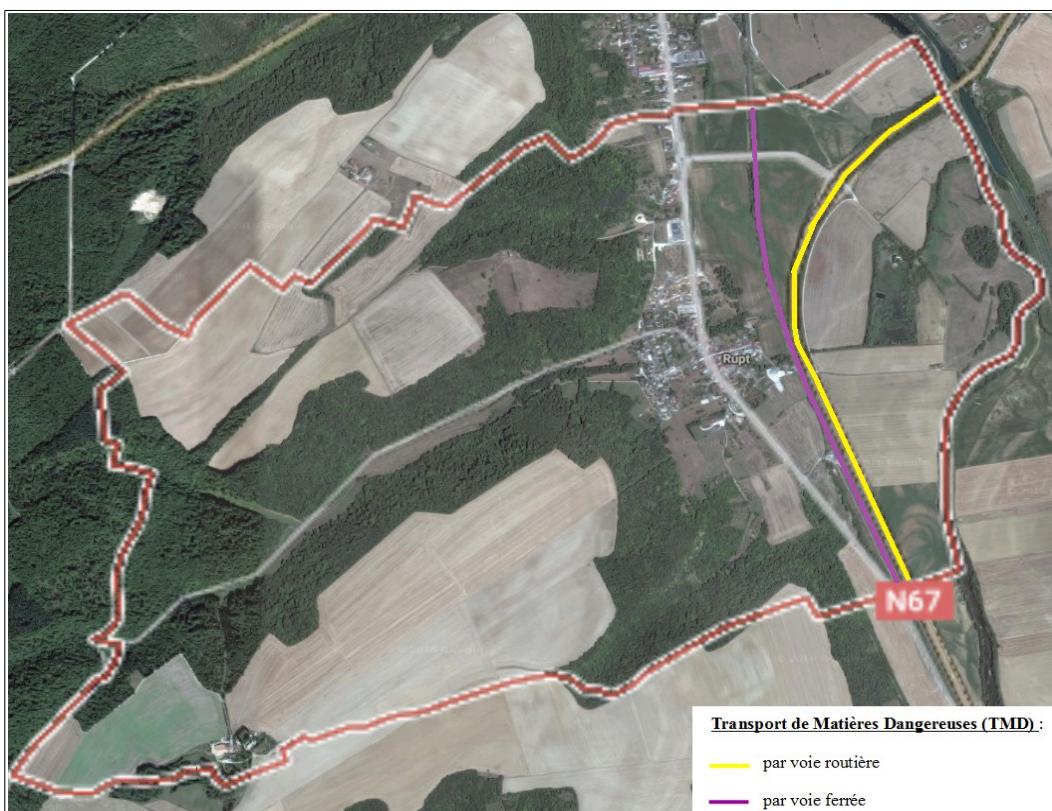
Risque transport de matière dangereuse

DEFINITION

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident qui se produit lors du transport de matières dangereuses par voie routière, ferroviaire, d'eau ou par canalisation. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens ou l'environnement.

Les principaux dangers liés aux TMD sont :

- **L'explosion** occasionnée par un choc avec étincelle ou par leur mélange provoquant des traumatismes directs ou par l'onde de choc,
- **L'incendie** à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite provoquant des brûlures et asphyxie,
- **La diffusion** dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits dangereux avec :
 - risques d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact,
 - risques pour l'environnement du fait de la pollution du sol ou de l'eau.



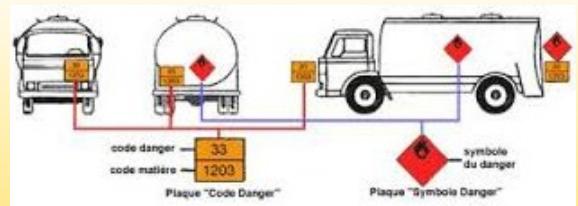
HISTORIQUE :

La commune est concernée par le risque TMD via :

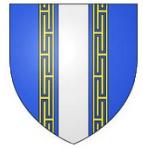
- la RN 67
- la voie ferrée

Aucun accident TMD n'a eu lieu sur la commune à ce jour.

POUR INFORMATION :



Pour plus d'information sur le sujet, n'hésitez pas à consulter le dossier d'information sur le risque TMD sur Internet :
[“catalogue.prim.net/58_tdmv3.pdf”](http://catalogue.prim.net/58_tdmv3.pdf)



Risque transport de matière dangereuse

AVANT

Préparer l'équipement nécessaire (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche, aliments etc.)

- **Préparer la mise à l'abri ou l'évacuation.** Rester à l'écoute des consignes des autorités publiques. En cas d'évacuation, se renseigner auprès de sa mairie sur les lieux d'accueil et les itinéraires pour y parvenir.

PENDANT

Rq : Si l'on ne trouve pas de bâtiment à proximité, et si le nuage毒ique vient vers soi, fuir selon un axe perpendiculaire au vent

2 – Si l'ordre d'évacuer est donné :

- Rassembler ses affaires personnelles indispensables : papiers, argent liquide, médicaments.
- Couper le gaz et l'électricité.
- Suivre strictement les consignes données par les services de secours.
- Fermer à clé les portes extérieures.
- Se diriger avec calme vers le point de rassemblement fixé.

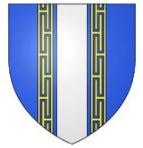
APRES

- **À la fin de l'alerte, aérer le local ayant été utilisé pour la mise à l'abri.**

- **Ne pas toucher aux objets, aux aliments, à l'eau qui ont pu être contaminés par des substances toxiques.**

- **Ne pas consommer les fruits et légumes cueillis dans la zone éventuellement contaminée.**

- **Ne pas consommer de lait collecté dans la zone éventuellement contaminée.**



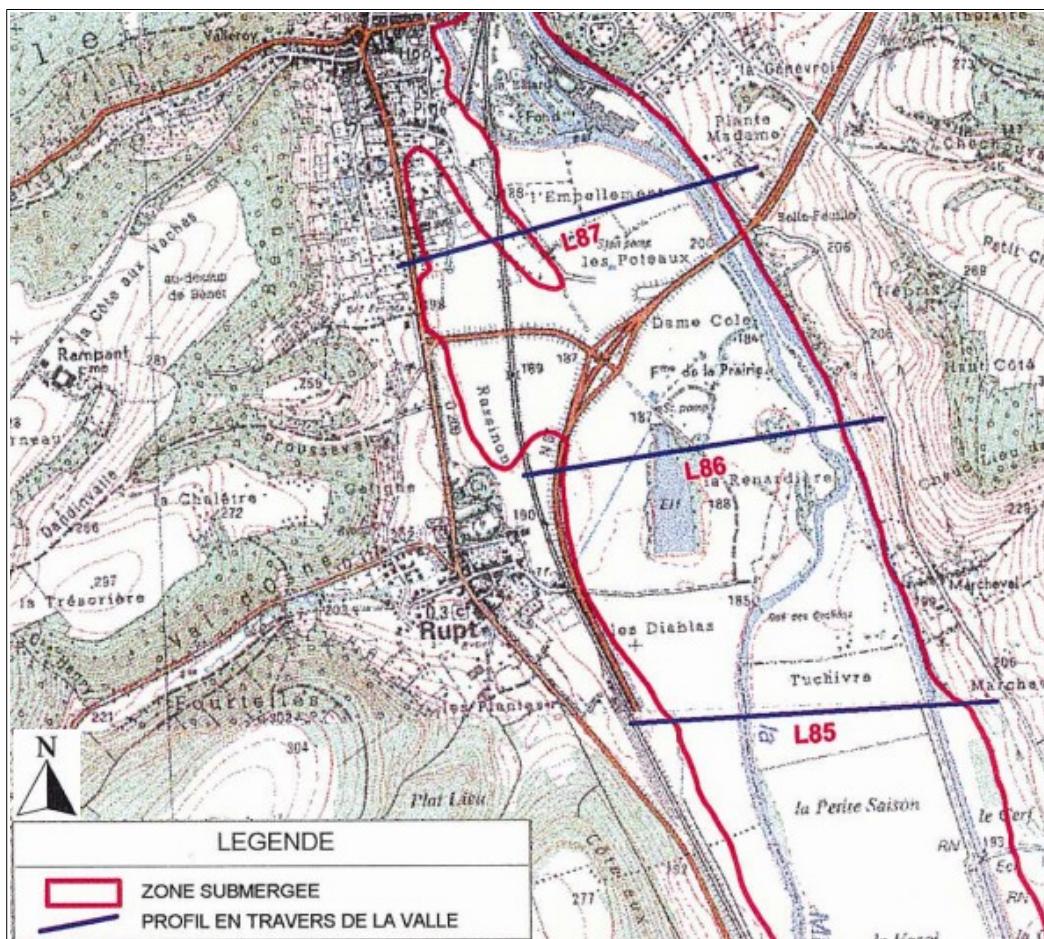
Risque rupture de barrage

DEFINITION

Ce risque est dû, sur la commune, à la possibilité très faible, que l'un ou plusieurs des 3 barrages de la Liez, de la Mouche et de Charmes puissent céder, entraînant ainsi la libération immédiate de millions de mètres cubes d'eau dans la vallée de la Marne.

Cela aurait pour conséquence de faire monter rapidement le niveau de la Marne, et d'inonder une partie de la commune.

En cas de rupture le temps d'arrivée de la vague à Rupt serait de 22 heures, puis 24 heures pour le maximum de l'onde, ce qui laisserait un délai important pour réagir.

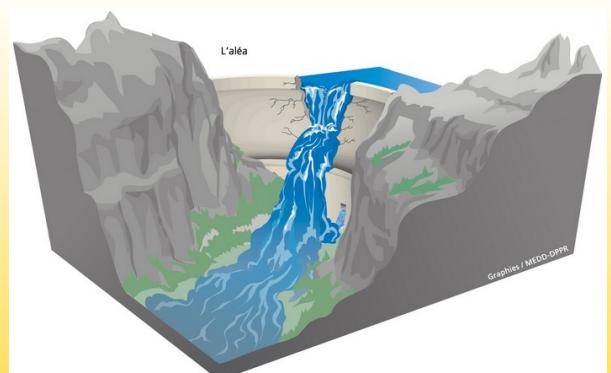


HISTORIQUE :

La commune est concernée par le risque rupture de barrage. Pour l'heure, aucun événement de ce type n'a touché la commune.

Pour plus d'information sur le sujet, n'hésitez pas à consulter le dossier d'information sur le risque rupture de barrage, sur Internet :

[“http://catalogue.prim.net/53_les-ruptures-de-barrage---dossier-d-information.html”](http://catalogue.prim.net/53_les-ruptures-de-barrage---dossier-d-information.html)





Risque rupture de barrage

AVANT

- Demander à la Mairie de votre commune la carte des zones inondables
- Préparer l'équipement nécessaire pour faire face à une inondation (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche, eau potable, aliments etc.)
- Mettre à l'abri les produits sensibles (produits chimiques, d'entretien, et des médicaments). Placer toutes les substances dangereuses dans une zone ou une armoire étanche afin d'éviter toute contamination ou pollution.
- Sécuriser les réseaux de gaz et d'électricité. Apprendre où se situe le disjoncteur et/ou les robinets d'arrêt de ces réseaux.
- Préparer la mise à l'abri ou l'évacuation. Rester à l'écoute des consignes des autorités publiques, monter le nécessaire à l'étage, pour le cas où les autorités publiques donneraient la consigne de rester. En cas d'évacuation, se renseigner auprès de sa mairie sur les lieux d'accueil et les itinéraires pour y parvenir.

PENDANT

- Fermer les portes, fenêtres et aérations et boucher toutes les ouvertures basses de votre domicile
- Couper sans attendre les réseaux de gaz, de chauffage et d'électricité (risques d'explosion et d'électrocution)
- Ne pas utiliser les ascenseurs, portes automatiques, etc.
- S'informer et respecter les consignes des secours. (diffusées à la tv ou la radio)
- N'appeler les secours qu'en cas de réel danger
- Ne pas sortir (évacuer les lieux qu'en cas de consignes des autorités publiques)
- S'installer en hauteur
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école ou à la crèche

APRES

- S'informer auprès de sa mairie pour connaître la marche à suivre concernant le possible retour à son habitation.
- Faire rapidement une déclaration de catastrophe technologique et contacter son assureur sans tarder.
- Veiller aux personnes en difficulté (personnes âgées, personnes à mobilité réduite) près de chez soi.- Faire appel à des professionnels pour la remise en état de son habitation
- Etre prudent lors du nettoyage
- Aérer souvent et chauffer très doucement pendant plusieurs jours afin d'assurer le séchage de votre habitation
- Prendre ses précautions alimentaires. Jeter tous les aliments qui sont restés dans l'eau ou dans un réfrigérateur / congélateur hors service



Infos pratiques

EN CAS D'ALERTE

(Tocsin, appels de la Mairie ou porte à porte par quartier)



- Ecoutez Active radio : 95.1 Hz



- Prêtez attention aux consignes données par la Mairie (se confiner, évacuer etc...)

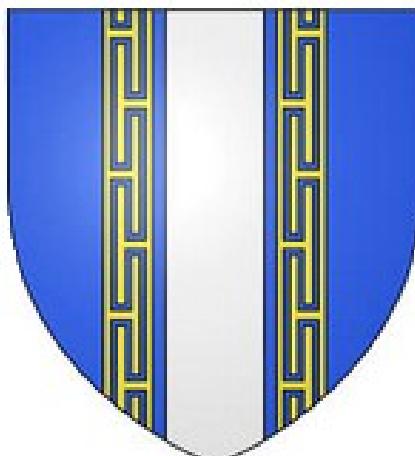


- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Ils sont en sécurité et pris en charge par les enseignants.



- Évitez de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux.



Coordonnées de la Mairie :

Adresse : Rue de l'Eglise
52300 Rupt

Téléphone : 03.25.94.04.80

Email : rupt52.mairie@orange.fr



Horaire d'ouverture :

- ~~Le lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00~~
- ~~Le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00~~